

D. 859

N + A

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Modification de la délibération du conseil municipal
n° 2019/412 du 28 mai 2019 portant attribution de véhicules de
fonction

P.J. : 1 projet de délibération

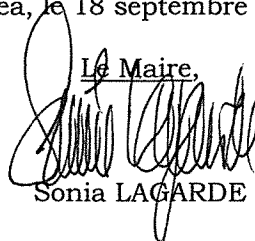
Par délibérations n°s 2019/411 et 2019/412 du 28 mai 2019, le conseil municipal a fixé les conditions d'utilisation des véhicules municipaux et des véhicules des agents dans l'exercice de leurs fonctions et a attribué des véhicules de fonction aux Secrétaire Général, Secrétaires Généraux Adjoints, Directeurs, Directeurs-Adjoints, Directeur/Chef de Cabinet et Responsable de la Communication.

Depuis, Monsieur Fabrice PENICHOU a été nommé responsable de la Cellule Communication à compter du 2 septembre 2019. Il convient donc de modifier la délibération n° 2019/412 du 28 mai 2019 pour intégrer cette nouvelle nomination.

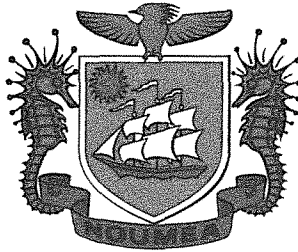
Il est donc proposé au conseil municipal de modifier l'article 1^{er} de la délibération du conseil municipal n° 2019/412 du 28 mai 2019 attribuant des véhicules de fonction.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 18 septembre 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 22 octobre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 15.10.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
DATE D'AFFICHAGE 16.10.2019	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY
	Mme	Karine DESTOURS	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Paule GARGON

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe OBLED
			Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de présents	:	34	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
			M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
Nombre de votants (10 procurations)	:	44	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
			Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
			M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
			Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Sabine KAGY		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 OCT. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

modifiant la délibération du conseil municipal n° 2019/412 du 28 mai 2019 portant attribution de véhicules de fonction

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **22 OCT. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/628 du 17 juillet 2019 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/411 du 28 mai 2019 fixant les conditions générales d'utilisation des véhicules municipaux,

VU la délibération modifiée du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/412 du 28 mai 2019 portant attribution de véhicules de fonction,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/166 du 18 septembre 2019

La Commission de l'Administration Générale entendue en séance du 25 septembre 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

L'article 1^{er} de la délibération du conseil municipal n° 2019/412 du 28 mai 2019 portant attribution de véhicules de fonction est modifié comme suit :

AU LIEU DE :

Un véhicule de fonction est attribué à :

- Monsieur Romain PAIREAU, Secrétaire Général,
- Monsieur Marc-Olivier VERGÉ, Secrétaire Général Adjoint,
- Monsieur Philippe JUSIAK, Secrétaire Général Adjoint,
- Monsieur Félix CHATEL, Directeur de Cabinet,
- Madame Christine BAHARI, Chef de Cabinet,
- Monsieur Daniel MEYNIER, Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur Kévin LUCIEN, Directeur des Risques Sanitaires,
- Monsieur Dominique VULAN, Directeur des Finances,
- Madame Ghislaine CHENCHAR, Directrice des Ressources Humaines,
- Monsieur Alan BOUFENECHÉ, Directeur de la Vie Citoyenne, Educative et Sportive,
- Monsieur Jérôme CHRAPATY, Directeur de la Politique de la Ville,
- Madame Claudia CHASSARD, Directrice de la Culture, du Patrimoine et du Rayonnement,
- Monsieur Jean BRUDI, Directeur de l'Espace Public,
- Monsieur François BREUGNON, Directeur de l'Urbanisme,
- Monsieur Hidéki NAOI-BRACQ, Directeur des Systèmes d'Information,
- Monsieur Nicolas POIROT, Directeur Adjoint de la Police Municipale,
- Monsieur Antoine DONGOC, Directeur Adjoint de la Police Municipale,
- Madame Christèle FAURE, Directrice Adjointe des Systèmes d'Information,
- Monsieur Eric Marie MAUGARD, Responsable de la Communication.

Cette autorisation cessera automatiquement lorsque ces personnes n'exerceront plus les fonctions concernées et devront remettre, à cette date, le véhicule à disposition de la collectivité.

LIRE :

Un véhicule de fonction est attribué à :

- Monsieur Romain PAIREAU, Secrétaire Général,
- Monsieur Marc-Olivier VERGÉ, Secrétaire Général Adjoint,
- Monsieur Philippe JUSIAK, Secrétaire Général Adjoint,
- Monsieur Félix CHATEL, Directeur de Cabinet,
- Madame Christine BAHARI, Chef de Cabinet,
- Monsieur Daniel MEYNIER, Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur Kévin LUCIEN, Directeur des Risques Sanitaires,
- Monsieur Dominique VULAN, Directeur des Finances,
- Madame Ghislaine CHENCHAR, Directrice des Ressources Humaines,
- Monsieur Alan BOUFENECHÉ, Directeur de la Vie Citoyenne, Educative et Sportive,
- Monsieur Jérôme CHRAPATY, Directeur de la Politique de la Ville,
- Madame Claudia CHASSARD, Directrice de la Culture, du Patrimoine et du Rayonnement,
- Monsieur Jean BRUDI, Directeur de l'Espace Public,
- Monsieur François BREUGNON, Directeur de l'Urbanisme,
- Monsieur Hidéki NAOI-BRACQ, Directeur des Systèmes d'Information,
- Monsieur Nicolas POIROT, Directeur Adjoint de la Police Municipale,
- Monsieur Antoine DONGOC, Directeur Adjoint de la Police Municipale,
- Madame Christèle FAURE, Directrice Adjointe des Systèmes d'Information,
- Monsieur Fabrice PENICHO, Responsable de la Communication.

Cette autorisation cessera automatiquement lorsque ces personnes n'exerceront plus les fonctions concernées et devront remettre, à cette date, le véhicule à disposition de la collectivité.

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, notifiée à Fabrice PENICHOE et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **22 OCT. 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

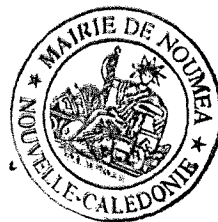
NOUMEA, LE **24 OCT. 2019**

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.R.H.	- 1
INTERESSE	- 1
AFFICHAGE	- 1

Le Maire,

Sonia Lagarde
Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **25 OCT. 2019**
au Commissaire Délégué
et notifié le **29 OCT. 2019**
et ~~publié~~ le **25 OCT. 2019**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Kareen Cornaille
Kareen CORNAILLE
2^e adjointe au Maire
chargée de l'administration générale,
des ressources humaines,
des affaires juridiques et de l'informatique

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 OCT. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE